



**DEMANDEUR:**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEGLISE  
Madame BAAR Aline  
Employée d'administration  
Rue du Chaudfour, 2  
6860 LEGLISE

Liège, le 23 janvier 2018

**RAPPORT D'ANALYSE: E/18 0170**

Laboratoire provincial  
Ernest Malvoz

Quai du Barbou, 4  
B - 4020 LIEGE  
Tél. : +32.43447966  
Fax : +32.43447995  
www.provincedeliege.be  
N° d'entreprise: 0207.725.104

**DEMANDE:**

Objet: analyse de 2 échantillons d'eau brute (survey nitrate).

Date: 17/01/2018.

Référence: D17/01/2018.

**PRELEVEMENT(S):**

2 échantillons prélevés par nos soins sous accréditation le 17/01/2018.

Identification: tableau I.

Réception au laboratoire: 17/01/2018.

**ESSAI(S):**

Dossier traité: du 17/01/2018 au 23/01/2018.

Résultats: tableau II.

Département Qualité

Directrice du laboratoire

**KIRSCH S.**

**RAPPORT D'ANALYSE: E/18 0170****TABLEAU I: Identification des échantillons prélevés le 17/01/2018.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	HABAY Section Anlier Nobipre II	Commune de Léglise	source	eau brute limpide, incolore
02-0	LEGLISE Section Léglise La Houe	Commune de Léglise	source	eau brute limpide, incolore

**TABLEAU II: Résultats.**

01-0: HABAY Section Anlier Nobipre II

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Nitrates (#)	15.0	mg/l	50	-----	Chromatographie ionique-EPA 300.0
Ammonium (#)	< 0.05	mg/l	-----	0.5	Spectrométrie d'absorption moléculaire en kit
Nitrites (#)	< 0.02	mg/l	0.5	-----	Spectrométrie d'absorption moléculaire

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

02-0: LEGLISE Section Léglise La Houe

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Nitrates (#)	2.82	mg/l	50	-----	Chromatographie ionique-EPA 300.0
Ammonium (#)	< 0.05	mg/l	-----	0.5	Spectrométrie d'absorption moléculaire en kit
Nitrites (#)	< 0.02	mg/l	0.5	-----	Spectrométrie d'absorption moléculaire

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

(\*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau - Annexe réglementaire 31.

(#) : Essai accrédité

## **RAPPORT D'ANALYSE: E/18 0170**

### **REMARQUES:**

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures pour les méthodes quantitatives (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport de prélèvement le cas échéant sont disponibles sur simple demande. Les incertitudes de mesures non disponibles pour les méthodes qualitatives de microbiologie ont été estimées par l'analyse des facteurs de risques.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique
- 1 mois après la réalisation des essais pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport.